



A.R.E.L.A.N

Association Régionale des Enseignants de Langues Anciennes  
de l'Académie de Nice

## Concours 2017-2018

Le thème de cette année est "Diogène en scène".

Περὶ βιωῶν δογματῶν καὶ ἀποφθεγματῶν τῶν ἐν φιλοσοφίᾳ εὐδοκίμησάντων



Vous devrez **mettre en scène le philosophe cynique Diogène dans un épisode célèbre (ou plusieurs)**, puisé dans le livre VI des *Vies des philosophes* de Diogène Laërce. Voici un lien vers la [version bilingue](#) de ce passage, ainsi qu'une liste non exhaustive d'anecdotes :

- *Diogène et la fausse monnaie*
- *La souris grise*
- *Diogène et Antisthène*
- *Au portique de Zeus*
- *Diogène et son "tonneau" (jarre à grains)*
- *Diogène, Platon, le vin et les figes*
- *Diogène, Platon et le coq*
- *Diogène vendu comme esclave*
- *Diogène, le parvenu et sa maison luxueuse*
- *Diogène à Olympie*
- *Diogène au banquet, ou les os réservés au chien*
- *Diogène et le mauvais archer*
- *Diogène et Alexandre : "Ôte-toi de mon soleil !"*
- *Diogène et la lanterne*

Votre production doit :

- 1) **pour tous les niveaux**, consister en deux pages (format A4) de texte mis en scène, précisant :
  - l'occupation de l'espace scénique ; des croquis et schémas sont recommandés.
  - la mise en voix, la gestuelle
  - l'exploitation des accessoires
  - la mise en lumière
- 2) **pour le lycée**, être enrichie par des annotations en latin et/ou en grec.
- 3) être accompagnée de la fiche de renseignements ci-jointe (OBLIGATOIRE)
- 4) être envoyée numérisée (scannée), au plus tard, **le 02 février 2018**

à l'adresse mail : [concoursarelan@gmail.com](mailto:concoursarelan@gmail.com)

Contact : Mme Melinda Navello

Date de remise des prix : dernière semaine de mars (semaine des Langues anciennes), à la Villa Kerylos

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS A COMPLETER**  
**CONCOURS ARELAN 2017-2018**  
et à renvoyer à l'adresse suivante : [concoursarelan@gmail.com](mailto:concoursarelan@gmail.com)

**LATIN / GREC**

NOM(S) :

PRÉNOM(S) :

CLASSE :

PROFESSEUR :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE DU PROFESSEUR :

ETABLISSEMENT :

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

## CONCOURS 2017-2018 – RÈGLEMENT

**Article 1** : L'ARELAN organise un concours sur le thème : "**Diogène en scène**".

**Article 2** : Le règlement et le sujet sont envoyés aux chefs d'établissements scolaires du second degré de l'Académie de Nice et de la Principauté de Monaco, aux documentalistes et aux professeurs de lettres classiques. Il sera envoyé aux adhérents, aux sympathisants de l'ARELAN et diffusé par le biais de la page Facebook et du site de l'ARELAN.

**Article 3** : Le concours est ouvert à tous les collèges et lycées de l'Académie de Nice et de la Principauté de Monaco. Peuvent y participer les élèves de 5ème, 4ème, 3ème, Seconde, Première et Terminale étudiant le latin et/ou le grec.

**Article 4** : La participation au concours est gratuite. Néanmoins les professeurs intéressés par une participation de leur classe au concours sont invités à adhérer à l'ARELAN : ils soutiennent de cette façon notre action de promotion des Langues et Cultures de l'Antiquité.

**Article 5** : Le concours peut se faire :

- soit *individuellement*,
- soit *collectivement*, par groupes de cinq au maximum.

**Article 6** : Les candidats enverront leur production **au plus tard le 02 février 2018** à l'adresse de courriel suivante : [concoursarelan@gmail.com](mailto:concoursarelan@gmail.com)

Les productions peuvent être numérisées par le biais de la photocopieuse de votre établissement. Cette dernière créera automatiquement, sur votre clé USB connectée directement à l'appareil, un fichier au format .pdf.

**Article 7** : Il y aura un classement pour chaque niveau de la 5ème à la Terminale et, dans chaque groupe, un classement pour les candidats individuels et un classement pour les réponses collectives.

Un jury, formé de membres de l'ARELAN, examinera les envois et établira le classement des meilleurs travaux. Un prix de participation peut être remis à un enseignant au nom de sa classe.

**Article 8** : La remise des prix aux lauréats, individuels ou collectifs, aura lieu durant la dernière semaine de mars 2018 (semaine des Langues anciennes), à la villa Kérylos.

Les lauréats seront prévenus par l'intermédiaire de leur professeur.

**Article 9** : La liste des lauréats sera disponible sur le site de l'ARELAN.

**Article 10** : Le jury se réserve la possibilité de conserver certaines réalisations à des fins d'exposition ou à des fins de promotion de l'enseignement et de la connaissance des Langues et Cultures de l'Antiquité, à une échelle académique ou nationale, directement ou par le biais de la Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes (CNARELA).